

Emmanuelle Ménard
Député de l'Hérault

Paris, le 23 janvier 2019

Objet : Réponse à la demande de destitution du président de la République

Madame, monsieur,

Depuis plusieurs semaines, je reçois des courriels m'encourageant à lancer, en qualité de député, la procédure de destitution du président de la République, en application de l'article 68 de la Constitution. Si je comprends votre volonté de participer à une refonte des institutions et que je suis moi aussi persuadée qu'il y a une réponse institutionnelle à apporter, je ne crois pas que le recours à l'article 68 soit la meilleure.

Pourquoi ? L'article 68 prévoit que « Le Président de la République ne peut être destitué qu'en cas de manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat. » Quels sont ces devoirs ? On peut les résumer ainsi : veiller au respect de la Constitution, assurer le fonctionnement régulier des pouvoirs publics et garantir l'indépendance nationale et l'intégrité territoriale. Il est en outre le garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire.

On peut estimer que Monsieur Macron manque aujourd'hui à ses devoirs de chef de l'État en ce qu'il n'écoute pas suffisamment les Français... On aura beau jeu de nous répondre « débat national »... Toutefois, et même si, au regard de ce qui est prévu dans notre Constitution, cela reste juridiquement très compliqué à démontrer, vous savez probablement que, pour entamer cette procédure de destitution, il faudrait réunir une majorité des deux tiers à l'Assemblée. Majorité aujourd'hui encore totalement acquise à Monsieur Macron...

C'est pourquoi, et ainsi que je l'ai plusieurs fois déclaré, je pense que la solution est autre : le Référendum d'initiative citoyenne me semble indispensable aujourd'hui, afin que les Français puissent s'exprimer directement sur un certain nombre de sujets, et dans un second temps, une dissolution de l'Assemblée nationale, seule solution pour qu'une instance davantage représentative soit élue pour servir les Français.

Car c'est bien là le premier des problèmes : de trop nombreuses personnalités hors sol ne parlent plus au nom de ceux qui les ont élues. C'est ce que j'ai entendu en allant à la rencontre des gilets jaunes depuis des semaines : ce besoin d'être entendu et d'être respecté.

C'est grâce à de nouveaux représentants, porteurs de nouvelles idées à l'écoute des Français que nous pouvons sortir de cette impasse politique et lutter contre cette crise sociale. Nous ne pourrions néanmoins pas faire l'économie d'une réforme des règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale. Si je ne crois nullement aux bienfaits de la diminution du nombre des parlementaires (moins de députés, cela fera des parlementaires toujours plus éloignés des Français et de leurs préoccupations...), je suis certaine en revanche qu'un temps mieux réparti entre présence (obligatoire !) à l'Assemblée et présence sur le terrain, dans les circonscriptions, ne pourrait qu'améliorer le travail de représentation...

Restant à votre écoute et, bien évidemment, à votre totale disposition pour en discuter avec vous, je vous prie de croire, madame, monsieur, en mon soutien et mon implication totale pour vous représenter au mieux dans la 6^e circonscription de l'Hérault comme à l'Assemblée nationale.



Emmanuelle Ménard